

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20201015-23-DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
45	41	41 + 4 pouvoirs

Date de convocation

09 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire à la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de **TROGRIC LAURENT**, président.

Présents : **Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Béatrice BOCHNAK, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, William GRAFF, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, François ROUGIEUX, Carole SALEUR, Odile SCHMITT, Alain SOLDNER, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.**

Représentés : **Sylvie GAMEL par Chantal PELLENZ, Denis GODEFROY par Carole SALEUR, Aurélie MACAIGNE par Pascal BARTOSIK, Patrick MEDART par Odile BEGORRE-MAIRE.**

Monsieur Valentin DETHOU a été nommé secrétaire de séance

Objet : Dynamisation du commerce et de l'artisanat de proximité – Lancement de l'opération "bons d'achat bonifiés"

N° de délibération : 23

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
41	45	45	0	0	0

Rapporteur : M. POINT

Dans le cadre de la démarche ARADEL, le PETR du Val de Lorraine a identifié 2 grands types d'enjeux pour son territoire :

- La lutte contre le changement climatique par le développement des filières courtes,
- Un développement économique et touristique durable avec pour objectif de rééquilibrer son modèle de développement actuel en lui conférant un profil résolument plus productif et résidentiel, en agissant sur le levier touristique et le système de consommation locale.

Par ailleurs, des études menées dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial ont mis en évidence la nécessité de conforter la consommation et la valorisation de produits issus du territoire du PETR.

C'est dans le contexte du 23/10/2020, identifié le projet de mise en place d'une plateforme de commercialisation en ligne de produits et services locaux.

Date de réception préfecture : 23/10/2020

Le comité syndical du PETR du Val de Lorraine, qui s'est réuni le 26 février 2020, a approuvé cette mise en place ainsi que le plan de financement prévisionnel. Une audition a été conduite le 3 juillet dernier conduisant à retenir la solution proposée par la plateforme « Achetez A », développée à ce jour pour de nombreux territoires. Cette plateforme, en cours de développement, portera le nom de « jeconsommevaldelorraine » et devrait être active début novembre 2020. Le succès de cette plateforme est bien sûr conditionné à plusieurs facteurs : nombre de professionnels qui adhéreront à la solution (coût de 15 € HT par mois avec engagement de 12 mois), investissement de ces derniers dans les mises à jour et services proposés, communication déployée et animations des temps forts de l'année.

Afin d'accompagner la dynamique commerciale et artisanale de la fin d'année, de la période des soldes de janvier 2021 et de poursuivre l'accompagnement des professionnels indépendants du territoire, il est possible d'ajouter à la plateforme un module chèques cadeaux pour la mise en place de bons d'achat (coût de 5 650 € HT).

Afin que l'opération soit plus incitative pour le consommateur, ces bons d'achat peuvent être abondés par le Bassin de Pompey. Les dernières expériences (locales de proximité) semblent démontrer qu'un abondement des bons d'achat à hauteur de 100% apporte de bons résultats. Il vous est proposé de réserver la possibilité d'achat de ces bons aux seuls résidents du Bassin de Pompey et aux salariés des entreprises du territoire.

Une enveloppe de 80 000 € pourrait ainsi être débloquée pour cet abondement, permettant une consommation locale de 160 000 €. Ainsi, 8 000 bons d'achat pourraient être proposés.

Il vous est en outre proposé les modalités suivantes :

- Le consommateur potentiel se rend sur la plateforme internet www.jeconsommevaldelorraine.fr ;
- Il achète en ligne par carte bancaire un ou plusieurs bons d'achat à 10 € (maximum de 6 bons d'achat par foyer), acquisition entre le 1^{er} novembre 2020 et le 31 janvier 2021 avec une durée de validité de 3 mois à partir de la date d'achat ;
- Il reçoit en version dématérialisée un ou plusieurs bons d'achat d'une valeur de 20 € ;
- Les bons d'achat seront utilisables chez les professionnels qui se sont inscrits sur la plateforme ; ces derniers recevront sur leur compte bancaire les montants équivalents aux bons d'achat une fois par mois (minorés d'une commission de 1% pour frais bancaires) ;
- Afin de privilégier et d'accompagner les indépendants et petites entreprises qui sont les plus en difficulté et qui nécessitent le plus de visibilité, cette opération dans sa globalité (accès à la plateforme et opération bons d'achat bonifiés) est réservée aux points de vente indépendants (y compris franchises) dont la surface de vente est inférieure à 400m² et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 2 millions d'euros ; ce qui représente un potentiel d'environ 200 entreprises partenaires.
- Le prestataire gèrera l'ensemble des encaissements et reversements mensuels aux professionnels concernés pour le compte du Bassin de Pompey. Une somme de 10 000 € sera versée au prestataire au lancement de l'opération, montant qui pourra éventuellement être complété au vu des résultats hebdomadaires de l'opération.

Ces modalités sont détaillées au sein de la convention financière jointe en annexe.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE les modalités de l'opération bons d'achat bonifiés.

APPROUVE la convention financière avec le prestataire pour la gestion des encaissements en annexe.

IMPUTE les dépenses sur budget principal 2020 : compte 2051 opération 200803 pour l'acquisition du module chèques cadeaux, compte 611 pour la bonification et compte 627 pour les frais financiers.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et
an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,



Laurent TROGRIC